

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M ^{alc}
M. VERNEUIL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M ^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

026- OBJET : Désignation des représentants auprès de Gironde Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal ;

Vu la délibération du 11 avril 2017 portant adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale "Gironde Ressources", mise en place par le Conseil Départemental de la Gironde ;

Considérant que la vocation de cette structure est d'assister les communes et communautés de communes sur les volets administratifs, techniques et juridiques, compte tenu des difficultés croissantes rencontrées par les collectivités ;

Considérant que, conformément aux statuts de l'Agence, la commune de Lesparre-Médoc dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour participer à l'Assemblée Générale annuelle ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement du conseil municipal, de désigner ces représentants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De désigner les représentants de la commune de Lesparre-Médoc suivants au sein de l'agence Gironde Ressources :

- ☞ En qualité de représentant titulaire :
Monsieur Bernard GUIRAUD
- ☞ En qualité de représentant suppléant :
Madame Magali DALCIN

☞ D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260409-0026-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 10/04/2026